
FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE AVEC LE CREPS DE REIMS

L'EMPLOYEUR

☐ Secteur privé

☐ Secteur public

Raison sociale :

N° SIRET : Code NAF/APE : Code IDCC :

Nombre de salariés : Nom/Prénom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Tél : Email :

Diplôme ou titre obtenu :

Expérience professionnelle dans le métier préparé par le jeune : ans

L'APPRENTI(E) :

Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom : Sexe : ☐ M ☐ F

Date de naissance : / / Nationalité : N° S.Sociale :

Lieu de naissance : Département de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Email :

Dernière classe fréquentée : Département du dernier établissement fréquenté :

Intitulé du dernier diplôme ou titre préparé :

Diplôme le plus élevé obtenu :

Situation avant l'entrée en CFA : ☐ scolaire ☐ apprenti ☐ étudiant ☐ employé (CDD ou CDI)

☐ demandeur d'emploi ☐ autre :

Bénéficie de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ oui ☐ non Sportif de haut niveau : ☐ oui ☐ non

Déclare avoir un projet de création ou reprise d'entreprise : ☐ oui ☐ non (plus de 29 ans)

Nom/Prénom du représentant légal (si mineur) : ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Adresse si différente :

Tél : Email :

CONTRAT

☐ contrat initial

☐ contrat faisant suite à la rupture d'un précédent contrat

Dates du contrat : Début : Fin :

Rémunération au début du contrat :

FORMATION

Nom de la formation :

L'apprenti bénéficie-t-il d'une dispense ou d'un allègement d'une formation : ☐ Oui ☐ Non

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE AVEC LE CREPS DE REIMS

FONCTION DU FUTUR APPRENTI :

.....

.....

MISSIONS DU FUTUR APPRENTI :

Listez les missions qui seront confiées à l'apprenti au sein de la structure

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de retourner cette fiche par mail dûment complétée et signée à :

cfa-apprentissage@creps-reims.sports.gouv.fr

Cette fiche de préinscription ne vaut pas inscription à la formation.

Vous devez vous inscrire aux TEP et tests de sélection sur le site internet du CREPS de Reims :

<https://www.creps-reims.fr/formation.offre>

Nous ne pourrons établir le contrat qu'une fois le candidat admis sur la formation (TEP et tests de sélection validés).



CREPS de Reims – Route de Bezannes – 51100 REIMS www.creps-reims.fr

NOTICE DE PRÉ-INSCRIPTION POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée.

Alternant entre enseignement théorique et formation pratique, il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 29 ans. Ce dispositif permet d'obtenir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme reconnu (BPJEPS / DEJEPS / DESJEPS).

Les plus de 30 ans peuvent devenir apprentis sous certaines conditions (personnes en situation de handicap, créateurs d'entreprises).

LES DATES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat peut démarrer jusqu'à 3 mois avant le début de la formation (sous réserve que la liste des admis ait été établie par le coordinateur) et jusqu'à 3 mois après le début de la formation.

Il peut se terminer jusqu'à 2 mois après le dernier jour de formation, mais ne peut en aucun cas se terminer avant la fin de formation.

RÉMUNÉRATION

L'apprenti bénéficie d'une formation financée par l'OPCO de référence et alterne entre un enseignement théorique en centre de formation et une formation pratique en entreprise.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail, à ce titre l'apprenti est rémunéré.

La rémunération est calculée selon l'âge de l'apprenti, le type de formation et la durée du contrat d'apprentissage.

	Apprenti - 21 ans	Apprenti 21 à 25 ans	Apprenti + 25 ans
Coût emploi	Base rémunération 43% SMIC (01/11/2024)	Base rémunération 53% SMIC (01/11/2024)	Base rémunération 100% SMIC (01/11/2024)
Salaire brut mensuel	774,77 €	954,95 €	1 801,80 €
Salaire brut annuel	9 297 €	11 459 €	21 622 €
Cotisations patronales après exonération	239 €	269 €	872 €
Total coût emploi mensuel	795 €	977 €	1 874 €
Total coût emploi annuel	9 536 €	11 728 €	22 494 €
Aide de l'État - Emploi "classique" (entreprises - 250 salariés)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Reste à charge employeur mensuel	378 €	561 €	1 458 €
Reste à charge employeur annuel	4 536 €	6 728 €	17 494 €

Si vous souhaitez appliquer une rémunération majorée, merci de l'indiquer sur la fiche de préinscription.
En l'absence d'informations, le barème ci-dessus sera appliqué.

FRAIS ANNEXES

L'OPCO peut participer aux frais annexes : 6 €/nuit et 3€/repas (2 repas/jour).

Cette prise en charge ne peut se faire que sur facturation à l'OPCO par le CFA.

AIDE A L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI

Les employeurs peuvent bénéficier d'une aide à l'embauche. Le décret du 22 février 2025 modifie le montant de l'aide à l'embauche des apprentis.

Ainsi, pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 24 février 2025, l'aide maximum allouée par contrat est fixée à :

- 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés
- 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et +
- 6 000 € pour le recrutement d'un apprenti en situation de handicap (aide cumulable avec les autres aides destinées aux travailleurs handicapés).

A noter pour les contrats inférieurs à 12 mois : l'employeur perçoit l'aide au prorata de la durée du contrat.

Cette aide n'est versée que pour la première année d'exécution du contrat.

L'aide s'applique jusqu'au 31/12/2025. C'est la date de conclusion du contrat (et non la date de début du contrat) qui déterminera le montant de l'aide.

Comment demander l'aide à l'embauche ?

L'employeur n'a aucune demande particulière à formuler en tant que telle. Il suffit de déclarer l'embauche d'un apprenti en transmettant le contrat d'apprentissage à son opérateur de compétences au plus tard 6 mois après la conclusion du contrat. Le dépôt se fait en ligne via la plateforme de l'OPCO.

L'OPCO transmet ensuite le contrat d'apprentissage aux services concernés du ministère en charge de la formation professionnelle qui à son tour transmet à l'Agence des Services de Paiement (ASP). L'employeur est alors informé de cette transmission qui vaut acceptation.

- Pour la branche du sport, l'OPCO de référence est l'AFDAS. Si vous n'êtes pas encore affilié, vous pouvez effectuer cette démarche à l'aide du lien suivant : <https://www.afdas.com/entreprise/adherer-a-lafdas.html>

Pour déposer le contrat auprès de l'OPCO AFDAS : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation/effectuer-votre-demande-de-prise-en-charge-via-votre-espace-adherent-mya.html>

- Pour la branche de l'animation, l'OPCO de référence est UNIFORMATION. Si vous n'êtes pas encore affilié, vous pouvez effectuer cette démarche à l'aide du lien suivant : <https://www.uniformation.fr/entreprise/adhesion-et-contributions/adhesion>

Comment l'aide vous est-elle versée ?

Le versement de l'aide est automatique et mensuel.

Ainsi, l'employeur reçoit l'aide chaque mois à partir de la date de signature du contrat d'apprentissage, selon la durée du contrat d'apprentissage, dans la limite de 12 mois maximum. Une fois l'enregistrement du contrat et l'envoi de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) mensuelle fais, l'employeur doit signaler la présence ou non du salarié concerné sur la plateforme Sylae :

<https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

Chaque mois, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) envoie un avis de paiement à l'employeur, consultable sur la plateforme Sylae.

NOMMER UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Il peut être l'employeur mais également un salarié de l'entreprise.

Il doit être titulaire d'un diplôme ou titre du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ou justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Le nombre d'apprentis suivi par un maître d'apprentissage est limité à 2, voire à 3 si l'un d'eux redouble son année de formation.

Ainsi, afin que le CFA puisse préparer au mieux le CERFA et la convention de formation par apprentissage de votre futur apprenti, merci de nous retourner la fiche avec l'intégralité des renseignements demandés.